

Décret

Générale

modern

Décret n° 2024-175/PR/MEFI portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Économique de Djibouti.

n° 2024-175/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
12 août 2024

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2024

Date du numéro
15 juillet 2024

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 Septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n° 92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°119/AN/6ème L du 16 Janvier 2011 relative à la constitution et à la supervision des Établissements de Crédit et des auxiliaires financiers

VU La Loi n°134/AN/11/6ème L du 1er Août 2011 portant adoption du Code de Commerce de Djibouti

VU La Loi n°160/AN/12/6ème L portant réorganisation du Ministère de l'Économie et des Finances en charge de l'Industrie en date du 09 juin 2012

VU La Loi n°143/AN/16/7eme L du 05 Avril 2016 portant Code de la Bonne Gouvernance des Entreprises Publiques

VU La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 Juillet 2019 portant Régime Juridique des Entreprises Publiques

VU La loi n°134/AN/21/8ème L du 30 Décembre 2021 Portant modalités et conditions de cession des participations de l'État dans le capital des Entreprises Publiques

VU La Loi n°161/AN/22/8ème L du 21 Juillet 2022 relative au Contrôle Économique et Financier des Entreprises Publiques

VU Le Décret n°2008-0064/PRE du 4 Mars 2008 modifiant le décret n°2007-0117/PR/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Économique de Djibouti et du Fonds de Garantie des Prêts

VU Le Décret n°2010-0216/PR/MPICRP du 14 Novembre 2010 portant modification et complétant le décret n°2008-0064/PRE modifiant le décret n°2007-0117/PR/MEFPP portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Économique de Djibouti et du Fonds de Garantie des prêts accordés aux promoteurs et jeu

VU Le Décret n° 2019-175/PR/MEFI du 17 Juillet 2019 fixant le profil de compétence et d'expérience des membres du Conseil d'Administration des Entreprises Publiques

VU

Le Décret n° 2019-176/PR/MEFI du 31 Juillet 2019 définissant les critères d'indépendances des administrateurs d'Entreprises Publiques et les procédures relatives aux conflits d'intérêts des administrateurs

VULe Décret n°2022-195/PR/MEFI du 31 Juillet 2022 Portant Organisation et Fonctionnement du SEPE

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 Mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 Janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministre de l'Économie et des Finances chargé de l'Industrie.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juin 2024.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Conseil d'Administration du Fonds de Développement Économique de Djibouti est composé comme suit: 1. Mme Kairo Mahamoud Hersi, Représentante du MEFI

- 2 Mme Amina Ibrahim Elmi, Représentante du Ministère du Budget
- 3 Mr Osman Abdi Mohamed, Représentant du Ministère du Commerce (Tourisme)
- 4 Mme Kadra Omar Kamil, Représentante du Ministère de l'ADDs (MASS)
- 5 Mr Mohamed Hassan Houssein, Administrateur Indépendant
- 6 Mme Houda Said Ali, Administratrice Indépendante
- 7 Mr Mohamed Omar Mohamed, Administrateur Indépendant
- 8 Mr Mohamed Abdo Mohamed, Représentant des Jeunes Entrepreneurs
- 9 Mr Bourhan Abdou Mohamed, Représentant du Personnel.

Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est fixé pour une durée de trois (3) ans renouvelable une fois.

Article 3

Le présent Décret prendra effet à compter de la date de sa signature, il sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 03 Juillet 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH